

Lancement campagne CAE 2023

Communication sur le site de l'Agence

- Présentation du dispositif :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/dispositif-de-contrat-dallocation-detudes>
- Appel à candidature campagne CAE 2023 :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/contrat-dallocation-detudes-campagne-2023>

Dépôt des dossiers de candidature au fil de l'eau via le site « démarche simplifiée »

- Lien : <https://www.de.marches-simplifiees.fr/commencer/arsif-cae-2023-cae-signes>

Bénéficiez d'une allocation et d'un job à la fin de vos études !

Futur(e)s diplômé(e)s, engagez-vous à travailler pendant **18 mois*** dans un établissement*** et recevez **une indemnité de 9000 €**** pendant votre dernière année d'études !

Pour bénéficier de cette allocation, il suffit d'être étudiant(e) en dernière année dans l'une de ces disciplines :

- Assistant(e) de service social (ASS)
- Aide-soignant(e) (AS)
- Infirmier(ère) (IDE)
- Infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat Puériculteur(trice) (IPDE)
- Infirmier(ère) anesthésiste (IADE)
- Infirmier(ère) de bloc opératoire (IBODE)
- Masseur(seuse)-kinésithérapeute (MK)
- Manipulateur(trice) en électroradiologie médicale (MERM)
- Sages-Femmes (S-F)**
- Orthophoniste
- Éducateur(trice) spécialisé(e) (ES)
- Moniteur(trice) éducateur(trice) (ME)

Vous êtes Intéressé(e) ?

Retrouvez toutes les informations sur les Contrats d'Allocation d'Études sur notre site : [iledefrance.ars.sante.fr](https://www.iledefrance.ars.sante.fr)



* En fonction de la qualité de travail, voir le détail sur le site
** Indemnité de 9000 € pour les étudiants.e.s Sages-Femmes
*** Établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et des publics en difficulté spécifique

